

---

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2016

---

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 7 novembre 2016, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

**Présents :** François Gélinau, doyen et président du conseil, Samuel Beaudoin, Kamel Béji, Nick Bernard, Manon Boulianne, André C. Drainville, Philippe Carpentier, Yanick Charette, Marie-Hélène Gagné, Stephen Gordon, Julien-Pierre Hogue, Isabelle Hudon, Anne Leblanc, Nicolas Mazellier, Alex Miller-Pelletier, Dominique Morin, Gina Muckle, Cédric Noël, Sylvie Poirier, Thierry Rodon et Gilles Tremblay.

**Excusés :** Johanne Dompierre, Erick Duchesne et Jean Vézina.

**Invités :** Ariane Arsenault, Mathieu Bernier, Sabrina Doyon, Harold Germain, Gisèle Lafleur, Pascaline Lamare, Annie Picard, Julie Rodrigue et Marylène Tessier.

---

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé** par Nick Bernard appuyé par Sylvie Poirier :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu ».

**Adopté à l'unanimité**

### 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2016

Mme Sylvie Poirier a remarqué une coquille dans l'adoption du point 5 *Plan d'action du doyen pour les programmes d'anthropologie*. On devrait lire est adopté « à la majorité » et non pas à l'unanimité de même qu'au point 10 selon M. Samuel Beaudoin.

**Il est proposé** par Sylvie Poirier et appuyée par Samuel Beaudoin:

« Que le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2016 soit adopté tel que modifié ».

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Informations de la direction

Le Doyen transmet les informations suivantes aux membres du Conseil :

- Les consultations en lien avec l'élaboration d'un plan stratégique de la Faculté se sont amorcées. Une première consultation a eu lieu la semaine dernière avec les professeurs. D'autres rencontres sont prévues sous peu avec les chargés de cours et d'enseignement, le personnel administratif, le personnel de recherche.

Le doyen mentionne que, pour l'instant, il y a peu de réponses de la part des associations étudiantes. Celui-ci relance l'invitation en insistant sur le fait qu'il est important d'y participer afin que le produit final reflète les préférences de l'ensemble des membres de la communauté facultaire.

- La Faculté lancera un cycle de grandes conférences en début d'année 2017. Le sujet de la première conférence sera d'intérêt général afin que tous soient interpellés. Une petite réception suivra afin de permettre aux participants d'échanger de façon plus informelle.
- Lors de la dernière réunion du Conseil de la faculté, une résolution a été adoptée en réaction à la publicité d'un grand magasin qui pouvait être vue à l'étage 0 près du secteur de la cafétéria et qui ne semblait pas correspondre à la vocation d'enseignement et de recherche du bâtiment. La résolution a été transmise à Mme Josée Germain. Celle-ci a rapidement répondu et l'affiche publicitaire a été retirée. Dans sa missive, elle indique que ce type d'affichage publicitaire permis dans des lieux prédéterminés sur le campus, mais cela n'est pas toléré dans les édifices destinés à l'enseignement et à la recherche.
- L'envoi d'une première version de l'Infolettre FSS sera fait avant la fin décembre 2016.
- En l'absence de Mme Lyse Langlois, vice-doyenne à la recherche, le doyen réitère l'invitation à la *Soirée Prix et Distinctions* qui se tiendra à l'Atrium le 7 décembre prochain à 17 heures. Il souligne que cette activité ne remplace pas la *Soirée Prix d'excellence* prévue le mardi 21 février 2017 à 17 h, laquelle sera consacrée aux étudiants.

La vice-doyenne aux études, Gina Muckle, transmet quelques informations au sujet des admissions au baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales. De façon exceptionnelle, les admissions pour ce programme seront possibles à l'hiver 2017. Un maximum de 20 étudiants sera accepté et la date limite de dépôt d'une demande d'admission est le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### 4. Question des membres

Aucune question.

## 5. Modifications au programme de Certificat en gérontologie

Gina Muckle présente les modifications proposées, lesquelles touchent les objectifs de programme ainsi que sa structure. Il est proposé que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2017.

Une question est posée concernant le retrait du cours *DRT-1710 Droit des personnes*. Pascaline Lamare répond que le contenu et les objectifs du cours ne correspondent plus aux objectifs du programme.

Mme Sylvie Poirier demande quelle est la pertinence du cours *EDC-4000 Réussir ses études universitaires à l'ère numérique*. Il s'agit principalement de répondre à la clientèle du certificat qui est bien souvent une clientèle en retour aux études, et pas seulement des étudiants déjà titulaires d'un baccalauréat qui viennent chercher à un moment donné des connaissances supplémentaires pour mieux les outiller dans leur carrière. Il importe de répondre aux besoins de la première clientèle pour lui permettre d'être bien outillée dans ses études.

**CONSIDÉRANT QUE** le vieillissement de la population et la nécessité de former les citoyens de manière adéquate aux problématiques relatives aux aînés et à leur place dans la société ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de l'Organisation mondiale de la santé et les politiques québécoises en matière de vieillissement de la population et de maintien à domicile ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme vise, dans une perspective interdisciplinaire, le développement de la capacité d'analyse quant aux questions touchant le vieillissement et l'acquisition de connaissances à la fois théoriques et pratiques sur les processus physiques, psychologiques et sociaux du vieillissement personnel dans un contexte global et sociétal ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est offert entièrement à distance;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme relève de l'École de service social depuis la session d'automne 2015 et que le comité de programme souhaite appliquer une approche programme dans sa gestion du Certificat en gérontologie ;

**Il est proposé** par Samuel Beaudoin appuyé par Gilles Tremblay :

« De modifier les objectifs du programme pour les adapter aux réalités contemporaines, et de les définir comme suit :

- Le certificat vise l'acquisition de connaissances à jour sur la problématique du vieillissement, tant théoriques que pratiques ;
- Il vise une connaissance élémentaire des politiques qui encadrent le vieillissement de la population -et l'accès aux services ;
- Il permet de développer ou de consolider ses habiletés d'analyse et de synthèse, son sens critique et sa curiosité ;
- Il permet d'accroître ou de renforcer ses capacités de communication sur les plans de la qualité de la langue, de la précision et de l'efficacité ».

**Il est proposé** par Samuel Beaudoin appuyé par Gilles Tremblay :

« De modifier la structure du certificat en gérontologie pour l'arrimer aux objectifs du programme, tel que suit ».

**Il est également proposé** par Samuel Beaudoin appuyé par Gilles Tremblay :

« Que ces changements entrent en vigueur à partir de la session d'automne 2017 ».

**Adopté à l'unanimité**

## Version actuelle

## Nouvelle version

**Cours obligatoires (9 crédits)**

*Cette modification vise à renforcer la composante « service social » du programme, et reflète le rattachement du programme à l'École de service social.*

MED-1900 Éléments de gériatrie clinique	SVS 1108 Champ d'intervention : gérontologie
PSY-1103 Psychologie gérontologique	SVS 1113 Politiques sociales et services destinés aux personnes âgées
SVS-1108 Champ d'intervention : gérontologie	SVS 1122 Maltraitance à l'égard des personnes âgées

**Règle 1**

*Cette modification vise à ce que l'étudiant prenne au moins trois cours sur des thématiques liées au vieillissement*

<b>6 à 21 crédits parmi</b>	<b>9 à 21 crédits parmi</b>
CNS-1001 Consommation et vieillissement	ANT 1306 Anthropologie des vieillissements
NUT-1107 Alimentation et personnes âgées	CNS 1001 Consommation et vieillissement
RLT-3207 Gestion de la main-d'œuvre, travail et vieillissement	DRT 1908 Droit et vieillissement
SAC-1001 Système de santé québécois	MED 1900 Éléments de gériatrie clinique
SCR-2200 Intervenir auprès du mourant	NUT 1107 Alimentation et personnes âgées
SVS-1113 Politiques sociales et ressources communautaires	PSY 1103 Psychologie gérontologique
SVS-1122 Abus et négligence à l'égard des personnes âgées	RLT 3207 Gestion de la main d'œuvre, travail et vieillissement
	SCR 2200 Intervenir auprès du mourant

**Règle 2**

<b>0 à 15 crédits parmi :</b>	<b>0 à 12 crédits parmi :</b>
DRT-1710 Droit des personnes	ANT 1602 Corps, souffrance et douleur
ECN-1100 Économie de la santé	ECN 1100 Économie de la santé
MNG-1900 Gestion des ressources humaines	EDC-4000 Réussir ses études universitaires à l'ère numérique
PST-1000 Introduction à l'intervention pastorale	NUT 2010 Nutrition à tous les âges (préalable NUT 1107)
PSY-1006 Psychologie sociale	PST 2102 Relation d'aide et quête de sens
PSY-1010 Aspects environnementaux et communautaires en psychologie	PSY 2000 Développement de l'adolescence à la fin de vie
PSY-1106 Psychologie de la santé	PSY 2110 Psychologie des dépendances
SVS-1000 Fondements sociopolitiques du service social	SOC 2137 Sociologie de la santé
SVS-1100 Comportement et environnement social	SVS 1100 Comportement et environnement social
SVS-1103 Champ d'intervention : santé	PST 2105 Accompagnement de personnes souffrantes
SVS-1104 Champ d'intervention : santé mentale	
SVS-1120 Économie sociale et intervention	

**Règle 3**

	<b>0 à 3 crédits parmi :</b>
	PSY 1106 Psychologie de la santé
	SVS 1103 Champ d'intervention : santé

## 6. Création d'un programme de Maîtrise en ergonomie

La vice-doyenne aux études explique que la Faculté des sciences sociales et la Faculté de médecine proposent d'offrir conjointement un programme de maîtrise professionnelle en ergonomie. Le comité d'élaboration a transmis une version complète de son rapport en octobre 2016 à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, laquelle a produit un rapport de conformité favorable. L'efficacité et l'excellence du travail du comité d'élaboration sont soulignées, et on remercie particulièrement madame Marie-Bellemare, présidente du comité d'élaboration, pour avoir mené à terme avec brio ce projet d'envergure. Le comité d'élaboration était composé de 5 membres de la Faculté des sciences sociales et de 3 membres de la Faculté de médecine.

Il existe déjà un programme diplômes d'études supérieures spécialisé en ergonomie et innovation (DESS) depuis 2012 dans lequel 43 étudiants ont été inscrits et dont beaucoup ont diplômé. La maîtrise en ergonomie vise à former des praticiens généralistes, qui maîtrisent l'analyse de l'activité en situation de travail et sont aptes à intervenir dans l'élaboration d'un diagnostic et à proposer des transformations. Des programmes similaires sont offerts à Montréal seulement, soit à l'Université de Montréal, l'École polytechnique et l'UQAM.

Au terme du parcours de la maîtrise de 45 crédits, les professionnels sont en mesure d'accéder au processus de certification du Conseil canadien de certification des praticiens et praticiennes en ergonomie. Les étudiants auront aussi la possibilité de devenir ergonomes associés en attendant d'accumuler l'expérience qui leur permettra de devenir ergonomes certifiés. Le programme reprend la base du DESS déjà existant auquel il ajoute 15 crédits. Dans l'ensemble des 45 crédits, il y a 21 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours d'intervention et 6 crédits de cours optionnels.

Il est proposé que ce programme soit rattaché conjointement à la Faculté des sciences sociales et à la Faculté de médecine et que les activités de formation soient offertes par le département de Relations industrielles et de kinésiologie tel que le prévoit l'article 2 du règlement des études.

Sylvie Poirier s'informe quant au maintien des deux programmes. On explique que le DESS continuera à exister. Le DESS est intéressant pour les utilisateurs travaillant déjà dans le domaine qui viennent chercher une spécialisation. Il peut s'imbriquer dans la maîtrise. La maîtrise sur mesure en ergonomie, qui palliait jusque là à l'absence d'un programme spécialisé, pourra quant à elle disparaître.

**CONSIDÉRANT** les besoins des organisations d'améliorer les situations de travail qui affectent la santé ou l'efficacité ;

**CONSIDÉRANT** la complexification des problématiques dans le domaine de la santé au travail au sein du monde du travail et de l'emploi ces dernières années ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de former des ergonomes généralistes et d'offrir une formation couvrant les trois principaux domaines de spécialisation affichés par l'International Ergonomics Association, soit l'ergonomie physique, cognitive et organisationnelle ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir un programme s'appuyant sur le référentiel de compétences des ergonomes et facilitant l'accès à la certification professionnelle aux finissants (Conseil Canadien de Certification des Praticiens en Ergonomie) ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun autre programme de maîtrise en ergonomie n'est offert en dehors de Montréal ;

**CONSIDÉRANT** l'existence du DESS en ergonomie et innovation, programme conjoint entre le Département des relations industrielles et le Département de kinésiologie depuis 2012 et l'importance de consolider l'offre de formation existante en ergonomie à l'Université Laval ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs étudiants ont d'ores et déjà diplômé d'une Maîtrise sur mesure en ergonomie depuis 2013 ;

**CONSIDÉRANT** les ressources, compétences et expertises du Département des relations industrielles et Département de kinésiologie en ergonomie ;

**Il est proposé** par Kamel Béji, appuyé par Manon Boulianne :

« De créer une Maîtrise professionnelle en ergonomie de 45 crédits ».

**Il est également proposé** par Kamel Béji, appuyé par Manon Boulianne :

« Que ce programme soit rattaché à la faculté des sciences sociales et à la Faculté de médecine et que les activités de formation soient offertes par le Département de kinésiologie de la Faculté de médecine et le Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales».

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Modifications au programme de Maîtrise en anthropologie avec mémoire**

La modification demandée s'inscrit dans la continuité du *Plan d'action du doyen* déposé au conseil facultaire cet automne, faisant suite à l'évaluation du programme. Il avait alors été proposé de réduire le nombre de crédits du programme de 48 à 45 crédits. Cette opération est effectuée en retirant trois crédits dans la séquence des crédits de recherche.

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation des programmes de deuxième et troisième cycles en anthropologie recommande que le nombre de crédits de la maîtrise passe de 48 à 45 crédits ;

**CONSIDÉRANT** l'article 109 du *Règlement des études* selon lequel « *un programme de maîtrise comporte 45 crédits, répartis généralement sur 4 sessions* » et que la majorité des programmes de maîtrise de l'Université Laval compte 45 crédits ;

**CONSIDÉRANT** le changement de structure du programme adopté par le comité de programme, et le passage du mémoire de 33 à 30 crédits (le nombre de cours demeurant inchangé) ;

**Il est proposé** par Sylvie Poirier appuyée par Sabrina Doyon :

« Que la Maîtrise avec mémoire en anthropologie passe de 48 à 45 crédits ».

**Il est également proposé** par Sylvie Poirier appuyée par Sabrina Doyon :

« Que ce changement s'applique à partir de la session d'automne 2017 ».

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Modifications au programme de Doctorat en anthropologie**

La modification demandée s'inscrit aussi dans la continuité du *Plan d'action du doyen* déposé au conseil facultaire cet automne, faisant suite à l'évaluation du programme. Il avait alors été proposé de réduire le nombre de crédits du programme de 96 à 90 crédits. Cette opération est effectuée principalement en retirant des crédits dans la séquence des crédits de recherche.

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation des programmes de deuxième et troisième cycles en anthropologie recommande que le nombre de crédits du doctorat passe de 96 à 90 crédits ;

**CONSIDÉRANT** l'article 119 du *Règlement des études* selon lequel « *un programme de doctorat comporte 90 crédits, répartis généralement sur 8 sessions* » et que la majorité des programmes de doctorat de l'Université Laval compte 90 crédits ;

**CONSIDÉRANT** le changement de structure du programme adopté par le comité de programme, et le passage de la thèse de 78 à 71 crédits (le nombre de cours demeurant inchangé), ainsi que le passage du nombre de crédits de cours de 18 à 19 crédits ;



**Il est proposé** par Sylvie Poirier et appuyée par Sabina Doyon :

« Que le Doctorat en anthropologie passe de 96 à 90 crédits ».

**Il est également proposé** par Sylvie Poirier et appuyée par Sabina Doyon :

« Que ce changement s'applique à partir de la session d'automne 2017 ».

**Adopté à l'unanimité**

### **9. Prévenir et contrer le harcèlement à la Faculté des sciences sociales**

Suite à un échange sur le libellé de la proposition, il est proposé de reporter le point à la prochaine rencontre du Conseil.

**Il est proposé** par Sylvie Poirier et appuyée par Sabina Doyon :

« Que ce point soit reporté lors du prochain Conseil ».

### **10. Nominations aux directions de programmes**

**Il est proposé** par Marie-Hélène Gagné et appuyée par Gilles Tremblay :

#### **2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

##### ***Psychologie***

« Que le mandat de monsieur Simon Grondin, directeur du programme de 2<sup>e</sup> cycle en psychologie, soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 ».

« Que monsieur Yvan Leanza soit nommé directeur du programme de 2<sup>e</sup> cycle en psychologie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 août 2017 en remplacement de monsieur Simon Grondin ».

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Divers**

Aucun point à ajouter.

La séance est levée à 15h 45.

2016-11-07

François Gélneau  
Secrétaire de la Faculté